

La Chronique du FfD



CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT
Mechanism

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

CLÔTURE DE LA 1ÈRE SEMAINE : CE QUI FAIT ENCORE DÉFAUT

La première semaine a donné lieu à des échanges intéressants, mais elle a également clairement montré qu'il faudra davantage de temps pour garantir que tous les défis importants soient mis sur la table des négociations.

Plus précisément, le débat sur l'engagement en faveur du développement durable n'a jamais totalement abouti à une véritable discussion sur les engagements nécessaires pour atteindre l'objectif de créer « *un système fiscal international pour le développement durable* ». Les défis suivants méritent pourtant d'être au cœur du débat à l'avenir :

- **Le défi « fiscalité et environnement »** : c'est-à-dire l'inadéquation totale entre les objectifs environnementaux mondiaux et le fait que les grandes entreprises polluantes, ainsi que les particuliers fortunés aux habitudes et aux actifs très polluants, paient généralement très peu d'impôts. Au lieu du « principe du pollueur-payeur », l'échec du système fiscal mondial a donné naissance à un « principe des profits du pollueur ». Il en résulte un manque fondamental d'incitations pour les grandes entreprises et les élites fortunées à réduire leur pollution, ainsi qu'une pénurie criante de financements pour financer la transition juste, l'adaptation et les pertes et dommages. La Convention fiscale des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans l'instauration d'une fiscalité environnementale progressive, qui tienne compte de manière équilibrée de la durabilité environnementale, sociale et économique. Cette question est pertinente pour les engagements de la Convention, mais aussi pour des éléments tels que les mécanismes internationaux.
- **Le défi « fiscalité et inégalité »** : c'est-à-dire le fait que le système fiscal actuel favorise, *de facto*, des systèmes fiscaux régressifs qui exacerbent les inégalités, tant au sein des pays qu'entre eux. L'engagement en faveur du développement durable doit garantir un lien solide entre le système fiscal international et l'objectif mondial de réduction des inégalités (ODD 10).
- **Le défi « fiscalité et genre »** : en lien avec le défi des inégalités, le système fiscal actuel aggrave les inégalités de genre. La Convention fiscale des Nations Unies doit inclure un engagement visant à inverser cette tendance et, parallèlement, donner suite à l'accord de Séville visant à permettre des systèmes fiscaux tenant compte des questions de genre (voir également page 2).
- **Le défi « fiscalité et développement »** : Afin d'assurer un lien fort avec le développement durable, la Convention fiscale des Nations Unies doit inclure des engagements des gouvernements pour assurer la cohérence entre la fiscalité et les engagements existants liés au développement et aux droits de l'homme, y compris la fourniture de services publics de qualité pour tous.

De même, le débat sur la transparence a omis certains des éléments, parmi les plus importants, à mettre en place pour lutter contre les abus fiscaux internationaux. Ainsi, la Convention fiscale des Nations Unies doit donner suite aux décisions prises à Séville visant à « la création d'une base de données publique centrale pour le reporting pays-par-pays » et reconnaissant l'"utilité d'un registre mondial des bénéficiaires effectifs".

2ème semaine : le regard tourné vers la suite

Alors que nous nous approchons de la session de négociations de la semaine prochaine, et des discussions sur les protocoles relatifs à la taxation des services et aux litiges, la Chronique du FfD prévoit une semaine de discussions très franches sur l'échec du système des prix de transfert et le principe de pleine concurrence. Et nous en avons hâte ! Notre seule inquiétude est de savoir si une semaine suffira à couvrir tous les défis posés par ce système.

L'idée que les filiales de multinationales devraient être considérées comme des entités indépendantes relève d'une fiction fantaisiste, qui s'est malheureusement transformée en politique fiscale concrète. La liste des conséquences dévastatrices de cette situation est longue, et comprend évidemment une profonde injustice dans la répartition des droits d'imposition ; une incapacité totale à taxer efficacement les services numériques ; et une multiplication rapide des litiges et des incertitudes en matière de fiscalité internationale.

En fin de compte, on assiste à une érosion critique des bases d'imposition des États. Sachant que les abus fiscaux des entreprises font perdre aux États plusieurs centaines de milliards de dollars de recettes fiscales chaque année, les *Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert* méritent véritablement une place de choix sur la liste des échecs politiques les plus coûteux de l'histoire de l'humanité.

Mais rassurez-vous : il existe une solution concrète à ces problèmes. La Convention devrait inclure un engagement à remplacer le système défaillant des prix de transfert par l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau système international d'imposition des sociétés qui impose les multinationales comme des entités cohérentes, sur la base de leurs bénéfices globaux (également appelé imposition unitaire avec répartition par formule), complété par l'introduction d'un taux effectif minimum d'imposition des sociétés ambitieux. Ce nouveau système devrait inclure une formule équilibrée qui répartit équitablement les droits d'imposition entre les pays en fonction du niveau et de l'importance de l'activité économique de l'entreprise dans chaque pays.

EN ROUTE VERS UNE CONVENTION RÉSISTANTE À L'ÉPREUVE DU TEMPS. VIVE LA RÉSISTANCE !

Le dernier mot à la mode dans les négociations de la Convention fiscale des Nations Unies est “résistant à l'épreuve du temps” (“future-proof” en anglais) – et nous comprenons pourquoi ! Rien que cette année, nous avons pu constater à quelle vitesse les choses peuvent changer, et comment une personne, un pays, peuvent à eux seuls déclencher des changements de grande ampleur à travers le monde. Nous vivons également dans un monde constamment ébranlé par les chocs rendus de plus en plus probables par la crise climatique, l'effondrement écologique et les conflits.

Une Convention capable de répondre efficacement à ces défis, aujourd'hui comme demain, est essentielle. Cela nécessitera une Convention concrète, claire et réalisable, qui pose des bases solides pour la transformation dont nous avons tant besoin. Une Convention “résistante à l'épreuve du temps” doit réécrire les règles pour garantir la progressivité et la répartition équitable des droits d'imposition, y compris une imposition équitable des entreprises multinationales.

Une Convention “résistante à l'épreuve du temps” doit s'attaquer efficacement aux inégalités, tant au sein des pays qu'entre eux, mais aussi aux inégalités de genre. Si les politiques fiscales se prétendent neutres en termes de genre, elles ne le sont pas en pratique. Un système fiscal qui ne prend pas en compte des réalités économiques sexistes ne fait que renforcer les inégalités. L'architecture financière internationale distordue, y compris les cycles de crises de la dette des pays du Sud, a alimenté une dépendance continue aux taxes sur la consommation, ce qui non seulement alourdit le fardeau des plus démunis, mais alimente également l'instabilité et aggrave les injustices économiques et de genre.

Perdu dans la traduction ?

La Chronique du Ffd a été surprise de lire, dans la contribution de la Suède au Workstream 1, la phrase suivante : « Nous pensons que le terme « devrait » (“should” en anglais) dans ce contexte doit être interprété comme un terme ou un concept flexible, signifiant qu'il appartiendra au Comité de négociations de décider d'inclure ou non tout engagement dans la Convention-cadre. »

Chère Suède, vous avez peut-être confondu « devrait » avec « pourrait » (similaires, mais aux sens très différents). À notre humble avis, vous « devriez » envisager d'acheter un dictionnaire.



**TU DEVRAIS
ALLER
NETTOYER TA
CHAMBRE...**



**... « DEVRAIT
» EST UN
TERME
FLEXIBLE !**

Le travail de soin (“care work” en anglais) demeure le moteur invisible des économies, pourtant chroniquement sous-évalué et sous-financé. Les mesures d'austérité et les politiques fiscales régressives, souvent imposées dans les pays du Sud comme conditions d'obtention de prêts, ont démantelé les services publics de soins, creusé les inégalités de genre et accru le travail de soin non rémunéré et sous-payé des femmes. Les coupes dans les dépenses publiques obligent les femmes à combler les lacunes laissées par l'État, agissant ainsi comme des amortisseurs de la société.

Lors de la conférence Ffd4, les pays ont convenu dans le document final, le Compromis de Séville, de promouvoir une fiscalité sensible au genre et lutter contre les biais sexistes au sein des systèmes fiscaux. Ces engagements et mesures doivent désormais être inclus dans la Convention fiscale des Nations Unies afin de permettre aux pays en développement d'accroître progressivement leurs ressources domestiques nécessaires pour investir de manière adéquate dans des services publics transformateurs en matière de genre, notamment l'éducation et la santé, qui sont le fondement du développement durable et de la réalisation de tous les droits humains.

Une Convention fiscale “résistante à l'épreuve du temps” est indispensable. Et pour y parvenir, nous faisons écho aux propos du Cameroun : “L'efficacité de la Convention sera mesurée à l'aune de l'audace et de la rapidité avec lesquelles nous lutterons contre les inégalités qui compromettent le développement durable. “

LA SOCIÉTÉ CIVILE PRÉSENTE

**INFORMEL
INFORMEL
INFORMEL**

UN ÉVÉNEMENT SUR ROOFTOP POUR CLÔTURER LA PREMIÈRE SEMAINE DES NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION FISCALE DES NATIONS UNIES.

AUCUNE PROCÉDURE D'ACCREDITATION FASTIDIEUSE N'EST REQUISE. TOUTE PERSONNE DISPOSANT D'UN BADGE DES NATIONS UNIES EST LA BIENVENUE.

Une Fête

18H00 - 22H30
VENDREDI 8 AOÛT

OPEN BAR JUSQU'À 20 H

AUDACE RESTAURANT ROOFTOP
365 PARK AVE SOUTH

